

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 " " six mois, 14 " "
 " " un an, 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

L'imprimerie et les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX sont transférés rue du Vieil-Abreuvoir, 25, (coin de la rue Nain).

Roubaix, 16 Juillet 1867.

BULLETIN.

M. Garnier-Pagès a traité hier devant les Chambres la question allemande.

Pour apprécier la conduite de la France en présence du conflit allemand, l'honorable député s'est placé au point de vue libéral et pacifique. Il est favorable à l'unité de l'Allemagne aussi bien qu'à l'unité de l'Italie, mais à condition que ni celle-ci ni celle-là ne tomberont dans le despotisme.

Portant son regard au-delà des conjonctures actuelles, M. Garnier-Pagès présente une revendication, par la France, de ses frontières au Rhin : « Le tout ne sera pas, » dit-il, de les ravoir, il faudra les garder » malgré la convoitise des uns et la jalouse des autres. »

Il ne fallait qu'un prétexte, dit le *Courrier français* pour donner naissance à un différend entre le Mexique et les Etats-Unis. Le prétexte est trouvé. Les journaux américains s'emparent avec ardeur de l'arrestation du général Santa-Anna à bord de la *Virginia*, pendant que ce steamer portait le pavillon américain.

Le cabinet de Washington, s'écrient les partisans de l'annexion du Mexique, est obligé de venger cette arrestation à un double point de vue : 1° en raison de la violation flagrante du pavillon américain ; 2° en raison de ce que la manière d'agir de l'un de ses officiers l'avait rendu responsable de la vie du général qui vient d'être massacré.

Il ne s'agit même pas de demander une réparation. « On doit à tout prix en finir, » s'écrie le *New York Herald* ; il est temps que nous sachions si notre pavillon a cessé d'être une sauvegarde efficace dans les eaux du Mexique, et puisqu'il faut toujours finir par en arriver à une collision avec les fiers libéraux de ce pays le plus tôt sera le meilleur. »

Des désordres ont eu lieu dans un bourg près de Vérone, appelé Grezzana ; on a crié : *A bas les seigneurs ! Vive l'Autriche !* Plusieurs personnes ont été blessées. Les individus arrêtés ont été sifflés par la population.

Le *Mémorial diplomatique* dit tenir de bonne source que le roi de Wurtemberg a déclaré avec une grande netteté, depuis son arrivée à Paris, que l'établissement du Parlement douanier d'Allemagne marque la limite extrême des concessions de son gouvernement à la Prusse. Et que plus loin celle-ci rencontrerait une résistance absolue.

J. REBOUX.

Le *Moniteur*, dans sa partie non officielle, annonce que l'Empereur a adressé à M. le ministre d'Etat et des finances la lettre suivante :

« Palais des Tuileries, le 13 juillet 1867.
« Mon cher monsieur Rouher, je vous envoie le grand croix de la Légion d'Honneur en diamants. Les diamants n'ajoutent rien à la haute distinction que je vous ai conférée depuis longtemps ; mais je saisis ce moyen de vous donner publiquement une nouvelle preuve de ma confiance et de mon estime.
« Au milieu de vos nombreux travaux, au milieu des attaques injustes dont vous

êtes l'objet, une attention amicale de ma part vous fera oublier, je l'espère, les ennuis inséparables de votre position, pour ne vous rappeler que vos succès et les services que journalièrement vous rendez au pays.

« Recevez, mon cher monsieur Rouher, l'assurance de ma sincère amitié.
» NAPOLEON. »

LES LOTERIES

Il existe une loi qui interdit les loteries, et nous avons recueilli plusieurs arrêts condamnant de pauvres diables qui l'avaient violée en faisant tirer au sort une montre, des livres, des objets de toilette ou autres, afin de venir au secours d'une infortune.

Cependant, ce ne sont que loteries partout : la ville de Paris, le Crédit foncier, ont des obligations à gros lots. Ce sont les tentations du demi-million semestriel à gagner qui ont perdu les souscripteurs aux emprunts mexicains, joueurs déçus, qui prétendent maintenant se poser comme les soutiens patriotiques de l'honneur de nos armes.

Partout, vous ne voyez qu'affiches et billets ? Cent mille francs à gagner pour cinq sous. »

Lorsque la loi souffre des entorses aussi graves, le mieux serait d'abolir la loi. En face des tripotages et de l'agiotage du bureau dit *Exactitude*, roulant sur un million par an au moins, on poursuit une veuve qui, à bout de ressources, met en loterie sa chaîne de montre ou ses pendents d'oreilles. De pareilles comparaisons enlèvent à la loi tout respect.

Enfin le scandale s'en mêle, et c'est fort heureux : c'est peut-être le meilleur moyen d'en finir. Nous avons déjà eu l'ignoble histoire des billets de la loterie du lingot d'or. Dernièrement sont venus se dérouler devant les tribunaux de la Gironde les vires de numéros de la maison Pailhas. Le journal des Andelys nous annonce que la réclamation du lot de 100,000 fr. pour la loterie de cette ville, donne lieu aussi à des compétitions.

Plutôt que d'agir contre les compéteurs comme avant tripoté de billets plus ou moins équivoques, le mieux serait, sans contredit, de les poursuivre pour violation de la loi prohibitive des loteries et de ne plus permettre à personne, pas même à la ville de Paris, pas même au Crédit foncier. — GEORGES DUCHÈNE.

(*Courrier français.*)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

INDES-OCIDENTALES.

Southampton, 15 juillet.

Le *Tasmanian*, venant des Indes-Occidentales, apporte 974,983 dollars. Le message du président du Chili annonce que les républiques alliées ont accepté conditionnellement la médiation des Etats-Unis.

Du Pérou, on annonce la mort de Castilla et la formation d'un nouveau ministère. Mosquera avait été arrêté le 23 mai. Le général Santos Acosta était chargé du pouvoir exécutif. Les détails manquent. L'amiral français était parti de la Martinique le 8 juin pour Porto-Bello.

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 14 juillet.

L'empereur de Russie arrivera, le 8 août, à Livadia (Crimée), où il fera un séjour de deux mois.

On mande d'Orenbourg, en date du 12 juillet, que les Russes ont remporté une victoire éclatante en Boucarie. Le général Weber, à la tête de 45 000 hommes, a pris d'assaut le camp de Samarkano

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix

Paris, 14 juillet.

L'Empereur a voulu donner au pays tout entier, c'est-à-dire aux amis comme aux adversaires du gouvernement, une forte leçon de politique, et rappeler à tous que

nous vivons, non pas sous le régime parlementaire, mais bien sous le régime représentatif. Il est évident que si nous avions été gouvernés par les lois politiques qui existaient, il y a vingt ans, la triste issue de l'expédition mexicaine eût amené la retraite du ministre qui en avait été l'énergique et éloquent défenseur. Aujourd'hui, les ministres n'étant pas responsables, ni matériellement, ni moralement, il n'y a que la volonté du souverain qui fait les changements de cabinet. Les ministres et les orateurs officiels délégués pour parler devant les Chambres ne sont que les défenseurs, les avocats du gouvernement. S'acquiescent-ils bien ou mal de cette fonction ? De la réponse dépend leur maintien à leur poste, la continuation de la confiance du souverain, qui se trouve à la fois leur maître et leur client. Si nous étudions le cas particulier de M. Rouher, nous voyons que l'opinion publique s'est divisée en deux camps : les uns proclament que le ministre a répondu victorieusement à toutes les attaques de l'opposition, les autres affirment qu'il n'a rien refuté du tout, mais tous reconnaissent la haute capacité, la vigueur et l'éloquence du ministre ; le Corps législatif a applaudi ses paroles ; l'Empereur a voulu lui accorder une récompense solennelle pour avoir développé un grand talent de parole. Il lui a écrit une lettre de félicitations et lui a envoyé la plaque en diamants de grand-croix de la Légion d'honneur.

Comme je vous le dis plus haut, c'est une leçon de politique que l'Empereur a voulu donner au pays : il l'appuie par un acte solennel les arguments que le ministre a portés à la tribune et il ramène à lui seul, pour la garder tout entière, la responsabilité que les adversaires du pouvoir essaient d'éparpiller et de partager entre les plus hauts fonctionnaires. Il fait donc bien comprendre au public qu'il ne se croit pas obligé de changer de cabinet parce que sa politique a subi un échec.

Par conséquent, un remaniement ministériel n'est plus imminent et M. Emile Ollivier n'a pas encore prononcé son discours-ministre. Le budget du ministère de l'intérieur est venu en discussion plus tôt qu'on le pensait, et le député de la Seine a prononcé vendredi le discours qu'on n'attendait que lundi. Tout son discours peut se résumer en ces mots : « L'Empire qui a commencé par la démocratie césarienne doit se consolider par la démocratie libérale ; » et M. Emile Ollivier a blâmé le retard apporté à l'exécution du programme du 19 janvier.

M. E. Ollivier n'a fait allusion que par un mot aux entretiens qu'il eût, il y a plusieurs mois, avec l'Empereur et la curiosité publique s'est trouvée quelque peu déçue ; on a remarqué qu'il a nié avoir été en passe de devenir ministre. Il faut pourtant constater que l'ajournement s'est montré beaucoup mieux disposé à son égard, elle n'a pas eu de protestations ni de rires ironiques. Cette attitude était significative. M. Rouher ne lui a pas répondu. Quelques personnes se sont imaginé qu'il avait gardé le silence par dédain ; c'est une interprétation absolument fautive. M. Rouher, à notre avis, n'a pas voulu répliquer pour ne pas créer un antagonisme personnel qui empêcherait les deux orateurs, celui qui est parvenu et celui qui veut parvenir, de faire partie un jour du même cabinet et d'allier leurs forces. Qu'est-ce qui empêcherait donc sous le régime représentatif M. Rouher et M. Ollivier de siéger ensemble dans le conseil des ministres ?

Nous sommes toujours dans nouvelles officielles de la situation à personnel de notre légation du Mexique.

On dit qu'un service funèbre solennel sera célébré pour le repos des âmes de tous les Français qui ont péri pendant l'expédition mexicaine.

Les nouvelles d'Espagne deviennent chaque jour plus graves. Voici qu'on annonce que le général Pita au midi et le maréchal O'Donnell au nord vont se mettre à la tête d'une double insurrection. Nous plaignons sincèrement l'Espagne : ces conspirateurs ne veulent que le pouvoir. Ce ne sont pas les hommes qu'il importe de changer, ce sont les institutions.

L'Autriche poursuit son œuvre de reconstitution ; elle s'occupe en ce moment

de la plus indispensable des réformes, la révision du Concordat. Les libertés religieuses doivent marcher de front avec les libertés politiques.

On a remarqué que le *Moniteur* n'a pas encore annoncé la présence de la reine de Prusse à Paris : le *Moniteur* avait tardé à constater le départ du roi son mari. On en tire comme conclusion qu'une grande froideur règne entre les cours de Paris et de Berlin.

Tous les bruits de la chronique parisienne depuis trois jours, font retentir les noms de MM. Duruy fils et Cassagnac, mêlés à des faits scandaleux ; on n'entend plus parler que de soufflets, de coups de bâton, d'anciens débats judiciaires évoqués pour l'édification du public. Je vous ai parlé des démentis de MM. Duruy fils avec M. Weiss. On dit que M. Duruy père poursuit en diffamation le directeur du *Journal de Paris* qui a comparu hier devant le juge d'instruction. D'un autre côté, M. Vermorel a publié dans le *Courrier français* sous le titre : « Les Duruy et les Cassagnac » un article fulminant. Il rappelle le honteux procès auquel donna lieu le duel déloyal dans lequel Dujarrier fut tué par Beauvallon, beau-frère de M. Granier de Cassagnac, et il déclare qu'il ne se battra jamais avec les neveux de M. Beauvallon. M. Paul Granier de Cassagnac répond que M. Vermorel s'est placé ainsi sous le régime du bâton. Allons donc ! Coups de bâton ou coups d'épée ! Dans quel temps vivons-nous ? Il faudra bientôt tenir la plume d'une main et un revolver de l'autre pour maintenir à l'écart les enrégés.

CH. CAHOT.

Paris 15 juillet.

Le *Moniteur* a publié ce matin la lettre de l'Empereur à M. Rouher. C'est la double récompense du dévouement et de l'habileté du ministre. Ainsi, que je vous le disais hier, l'Empereur a voulu démontrer par un acte retentissant la distance qui sépare le système parlementaire et le régime représentatif ; et prouver que malgré la participation des ministres aux débats des Chambres, les ministres restent responsables seulement devant lui.

Déjà dans une circonstance qu'on n'a pas oubliée quoiqu'elle n'offre avec celle-ci que ce seul point d'analogie, l'Empereur n'avait pas hésité à manifester ses sentiments personnels. Lorsqu'il fut proposé à la Chambre de voter une dotation en faveur du comte de Palikao et que le projet de loi dut être retiré devant l'expression non équivoque du sentiment d'une forte majorité, l'Empereur adressa au vainqueur de la Chine une lettre destinée à le dédommager du retrait du projet de loi, et de l'opposition qu'il avait rencontrée.

L'Empereur, en donnant ainsi au ministre l'assurance publique de son amitié, a prouvé qu'il ne tient aucun compte des attaques dirigées contre lui ; mais ce qui donne surtout à cette lettre une importance particulière, c'est qu'elle consolide la situation du ministre, qui ne pourrait plus, après un tel témoignage, songer à la retraite qu'un louable sentiment de dignité personnelle aurait pu lui faire auparavant juger nécessaire. Cette conclusion presque anti-parlementaire des débats relatifs au Mexique ajourne évidemment les modifications du cabinet qui paraissent imminentes et y a quelque jours et les renvoie nécessairement aux calendes grecques.

On dit que c'est à la suite d'une démarche spontanée faite par plusieurs membres du Cercle de la rue de l'Arcade, auprès de l'Empereur, que fut écrite la lettre impériale publiée ce matin.

Aujourd'hui a dû être célébré dans toutes les églises de Paris, un service funèbre pour le repos de l'âme de Maximilien.

Point de nouvelles de l'étranger : c'est comme le lundi.

Le second événement du jour c'est l'ouverture des débats du procès Berezowski devant la Cour d'Assises de la Seine. Je n'ai pas besoin de vous dire combien est considérable l'affluence du public de toutes les classes. L'accusé est calme ; il avoue sans réticence ses intentions. M. Berthelin

préside et M. de Marnas occupe le siège du ministère public ; on dit que le jugement sera rendu ce soir.

M. Weiss a été entendu par le juge d'instruction à la suite de la plainte déposée par M. Duruy. Aujourd'hui M. de Gonet a entendu MM. Vermorel, Lepage et Towne, du *Courrier français*, auxquels M. Granier de Cassagnac a intenté, parait-il, un procès en diffamation.

Voici pour l'édification de vos lecteurs ce qu'on peut lire dans le *Pays* qui a pour rédacteur en chef un député : « *Bulletin quotidien du courage de M. Vermorel*, n° 1. Aujourd'hui à deux heures, M. Louis de Cassagnac attaché au *Crédit foncier de France*, ayant rencontré M. Vermorel, donnant le bras à un de ses amis, l'a accompagné pendant cinquante pas, en couvrant de ses crachats tous les aspects de son visage... M. Vermorel, ainsi accompagné jusqu'au pied de son escalier, est allé philosophiquement changer de linge. » *Paul de Cassagnac.*

Voilà ce qu'un journal de Paris a imprimé et raconté comme une action héroïque. Or, le *Courrier français* de ce soir dit que ce bulletin est inexact et que le fait a été publié 24 heures d'avance. C'est seulement aujourd'hui que le même M. Louis de Cassagnac est venu dans l'imprimerie du *Courrier* cracher au visage de son ennemi et d'une autre personne qu'il ne connaissait pas et à laquelle il a déclaré que si elle n'était pas contente, il lui offrirait un coup d'épée. Il s'en est peu fallu que les assistants ne fissent un mauvais parti à l'insulteur. M. Vermorel a adressé au préfet de police une lettre dans laquelle il demande que sa personne soit protégée, afin de ne pas être obligé de se protéger lui-même.

Il y a là une situation qui ne peut pas durer : entre le nouveau journal et la famille Cassagnac c'est un duel terrible qui paraît ne devoir se terminer que par la mort de l'un ou le déshonneur de l'autre. Ces faits ont produit une vive émotion dans notre public.

CH. CAHOT.

Les journaux de Paris nous apportent la lettre suivante, adressée par le préfet de police au chef de la police municipale et aux commissaires de police de la ville de Paris :

« Paris, 15 juillet 1867.

« Messieurs,
« Les journaux ont appelé votre attention sur des actes de violence qui se sont produits jusque sur la voie publique.
« L'administration ne doit pas se borner à les déplorer. Il faut qu'elle s'applique encore à les prévenir autant qu'il dépend d'elle.

« Notre devoir le plus impérieux est de protéger tous les citoyens et de garantir leur sûreté.

« Je viens donc, après avoir pris les instructions de M. le ministre de l'intérieur, vous inviter à redoubler de vigilance et à donner à tous ceux qui en auraient besoin l'appui de votre intervention impartiale et tutélaire.

« Vous aurez en outre à me rendre compte du résultat de votre surveillance.
« Recevez, etc.

« Le préfet de police, J. M. PIETRI.

Si la fraternité était bannie de la péninsule, ce n'est pas dans les loges maçonniques de Naples qu'on la retrouverait. Voici ce que nous lisons dans une lettre de cette ville à propos d'une sentence d'excommunication lancée contre le grand maître de l'ordre. M. de Luca, député au parlement d'Italie.

« Le nom du dignitaire, en lettres rouges, exposé au poteau d'infamie pendant trois jours, a ensuite été brûlé au milieu des anathèmes maçonniques. On a adressé une épître à toutes les loges du monde pour dénoncer les crimes vrais, ou prétendus de ce frère. On l'accuse d'avoir été autrefois bourbonien, d'avoir usurpé le titre de 33° (?), d'avoir calomnié les loges de Naples, etc., etc. Ce qu'il y a de curieux, c'est que M. de Luca, député de Naples pour le quartier de Montecalvaris, a été porté surtout par les francs-maçons.

« Dans cette affaire, le tort est pour moi du côté des deux loges napolitaines, où règnent des individus dont la modération